

Hil. Dentremont Francois Gilis
Bajamin Dentremont Joseph LeBlanc
charles leblanc Sigogne, prêtre

J'ai quitté la Paroisse de Ste Anne le cinq de Mars 1800 Sigogne & j'y suis revenu le 10 de septembre Sigogne

M. Le onze septembre mil huit cens je Pretre soussigné ai reçu le mutuel
Paul Mar- consentement de MARRAGE de Paul Martin fils de Martin &
tin & d'Agnès dela nations des Sauvages d'une part & d'Angelique Pierre
Angelique fille de Pierre & de susanne aussi dela nation des Sauvages d'autre part
Pierre & leur ai ensuite donné la Bénédiction nuptialle en presence dela mere
de l'épouse & de sont consentement devant Francois Gilis & Hippolite ba-
bin de cette paroisse soussignés & de Jean Comeau pere dela paroisse
de S^{te} marie Francois Gilis hipolite Babain Sigogne, pret

M. + + Le onze septembre mil huit cens je Prêtre soussigné ai reçu le mutuel
Louis Mious consentement de Mariage de Louis Mious veufen premieres noces de
& Marie Anne de la nation des Sauvages d'une part & de Susanne Paul
Susanne- Paul veuve en premieres noces de Pierre aussi dela nation des Sauvages d'au-
tre part en présence de Jean Comeau pere de Francois Gilis, d'Hyppo-
lite Babin & de plusieurs autres personnes de cette Paroisse. Francois Gilis
hipolite Babain Sigogne, pretre

B. Le quatorze septembre mil huit cens je Prêtre soussigné ai Baptisé E-
Edouard douard né delaveille du legitime Mariage entre Michel Dousett &
Douset Marie Mius de cette Paroisse. Le Parain aété Chrissorsome LeBlanc fils de
20 Amand LeBland & la Maraine Anne Dousett sour de l'enfant aussi tous
deux de cette Paroisse qui ont déclaré nesavoir signer Sigogne, pretre

Bapt. Le quatorze de septembre mil huit cens ontété par moi Prêtre soussigné
de baptisés sous condition faute d'une certitude sufisante d'unBapteme pre-
cedement administré parune personne laique à nous inconnue les en-
7. Sauva- fant suivans Lavou francois, Rosalie & Marie né, du legitime maria-
ge. ge entre Louis Mious & MarieAnne, delanation des sauvages deplus
André, Chrysotome Bernard & francois né du legitime mariage entre
Jacques Mious & Marguerite aussi de lanation des Sauvages ; dun
angelique née du legitime mariage entre Joseph Paul & Angelique
également de la nation des Sauvages ayant eu chacun un Parain
& une Maraine suivant les regles de l'église

Sigogne, pretre